

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia Olivier

N° 170277-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 41-2023/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement
économique et du personnel et de la réglementation générale (BFP-DE-PRG)
du jeudi 31 août 2023

Le **jeudi 31 août 2023 à 15 heures 20**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, du développement économique et du personnel et de la réglementation générale (BFP-DE-PRG) se sont réunies sous la présidence de M. Philippe Michel, président de la commission du budget, des finances et du patrimoine, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 48624-2021/23-ACTS** : Projet de délibération approuvant la cession de parts sociales, la modification des statuts de la société publique locale « Agence d'attractivité SUD TOURISME » et autorisant la présidente à les signer.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission PRG :

M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga Lutovika et Mme Léa Tripodi.

Absents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot et M. Briec Frogier.

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot et Mme Magali Manuohalalo.

Membres de la commission PRG :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Magali Manuohalalo, M. Aloisio Sako (excusé) et Mme Naïa Wateou.

Procurations* :

Membres de la commission BFP :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Julien Tran Ap ;
M. Briec Frogier donne procuration à Mme Françoise Suve.

Membres de la commission DE :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Julien Tran Ap.
Mme Naïa Wateou donne procuration à Mme Muriel Malfar-Pauga.

Membres de la commission PRG :

Mme Naïa Wateou donne procuration à Mme Léa Tripodi.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission BFP, soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission DE et soit 3 membres présents et 5 membres absents pour la commission PRG.

Participait également en sa qualité de conseillère :

Mme Nina Julié.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Bien que le quorum de la commission du personnel et de la réglementation générale n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 13 heures 45, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*.

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 48624-2021/23-ACTS** : Projet de délibération approuvant la cession de parts sociales, la modification des statuts de la société publique locale « Agence d'attractivité SUD TOURISME » et autorisant la présidente à les signer.

La SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » a été créée afin de promouvoir et d'améliorer la commercialisation de l'offre touristique de la province Sud. Les élus de l'assemblée de la province Sud ont approuvé en séance du 22 juillet 2021 les statuts de cette société publique locale.

La SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » souhaite modifier ses statuts afin de permettre l'entrée au sein de son conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud ». Il est ainsi proposé d'augmenter le nombre d'administrateurs qui passerait de 15 à 16.

Le projet de convention a donc pour objet la validation de l'entrée au capital du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud » par la cession de treize parts sociales détenues par la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

Mmes Suve et Tripodi ainsi que M. Tran Ap s'estimant en situation potentielle de conflit d'intérêts sur ce projet sont sortis de l'hémicycle avant l'examen de celui-ci. Ils n'ont donc pas participé au débat ni au vote concernant ce projet de texte. Par ailleurs, M. Favreau, en confiant sa procuration à M. Tran Ap, a précisé qu'il souhaitait se déporter quant à l'examen et au vote de ce texte.

En propos liminaires, M. Bergery a rappelé que le projet de texte concernait une cession de parts, afin de permettre au syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud » d'entrer au capital de la société publique locale (SPL) « Agence d'attractivité SUD TOURISME », ainsi que l'augmentation du nombre d'administrateurs pour assurer la représentation de cette structure.

Dans la discussion générale, Mme Julié a souhaité savoir quel coût cela représenterait pour la province Sud.

M. Blaise a répondu qu'il n'y aura pas de coût pour la collectivité puisque le but est que l'aquarium participe au pilotage de la SPL.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 5 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Philippe Michel, M. Petelo Sao et Mme Ithupane Tiéoué).

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao et Mme Naïa Wateou).

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Lionel Paagalua et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika)

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a clôturé la réunion à 15 heures 25.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel